

A.R.D.U.
Association Régionale de Développement Unifié



En collaboration avec

Alliance Autochtone Dolbeau-Mistassini



La forêt

Mémoire
Présenté à la commission d'étude Coulombe
Sur la gestion de la forêt publique québécoise...

Mai 2004

Tout d'abord je vous salut mesdames et messieurs, et vous remercie de bien avoir voulu laisser place à notre association de s'exprimer, non seulement au nom des autochtones hors réserves mais en celui de ceux et celles que nous représentons. Et qui sont préoccupé en ce qui a trait au sujet de la consultation actuelle .

En commençant, permettez-moi de présenté notre association, elle est tout d'abord un organisme sans but lucratif qui a vu le jour en 1998 afin de trouver une solution au manque d'emploi flagrant dans notre communauté tout en s'harmonisant avec nos préoccupations collectives face à la forêt et favoriser le partenariat entre autochtones hors réserve et non-autochtones.

Notre association se définit comme entreprise d'économie sociale. Non pas une coopérative forestière qui a notre avis ne sont pas des entreprises d'économie social, loin de la .., non pas non plus tel que certaines instance voudrait restreindre dans un créneau déficitaire . Mais beaucoup plus dans l'exemple philosophique des caisses « Populaire Desjardins » a l'époque de leurs créations. Nous croyons que nous ne pouvons dissocier les deux termes, (Économie et Social) en effet le social (qui présuppose l'individu) est étroitement relié à l'économie, et ne peut être dissocié. De même que l'économique n'aurai de raison d'existence sans l'individu. **Donc l'économie sociale prend tout son sens dans la redistribution collective, de l'emploi, des ressources , et des retombés qui en découlent.** Comment ? Et bien nous devons le faire en se réappropriant partiellement certains créneaux de productions actuelles et futures de nos ressources autant en ce qui a trait à la transformation qu'à l'exploitation et la récolte et aux décisions reliaer a cette dernière.

Alors, nous osons espérer que l'actuelle exercice n'est pas encore une propagande de prestidigitateurs politiques, comme l'as été la révision du régime forestier et de nombreuses autres consultations que nous ont habitué les gouvernements.

N'oubliez jamais que la forêt est une ressource collective qui en principe a partir de son exploitation devrait permettre le développement des municipalités en bordure. N'oublions pas que, "le développement local prend forme à la fois sur la base de nouvelles préoccupations et des impasses du développement institué". Et que le gouvernement est sensé être un levier et un modérateur du développement en fonction des besoins des collectivités.

Ce vécu dont nous vous faisons part, nous espérons qu'il orientera votre vision et votre démarche vers ce que nous pourrons appelés la nouvelle gestion forestière versus l'économie régionale. Car nous ne pensons pas que le développement actuel est viable, d'ailleurs si une démarche telle que celle que nous connaissons actuellement a lieu., Ces qu'il y a une certaine reconnaissance de cette non viabilité.

Venons maintenant a votre mandat primordiale qu'est

((l'examen de l'administration du régime forestier québécois ainsi que les résultats atteints
Notamment en matière de possibilité forestière))

Principalement préoccupé par le développement local et par ricochet au développement régional. Nous pouvons vous confirmer que le nouveau régime forestier ne passe pas l'examen sur ce point. En effet nul part depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier le mot **Rendement Accru** n'a été mis de l'avant de quelque manière que se soit. Et au fil des consultations du ministère des ressources naturelles face à ce vocable, le néant en ce qui a trait à sa mise en œuvre et à sa définition. Le rendement actuel de la forêt québécoise concrètement, ressemble étrangement à celui des gouvernements qui se sont succédés. Se préoccupant beaucoup plus de l'esthétique alphabétique que du rendement proprement dit.

Pourtant, notre forêt pourrait produire beaucoup plus à l'hectare qu'elle ne le fait actuellement. Si seulement nous cessions les consultations bidons et nous donnions des objectifs qui vont au-delà de la flatterie politique.

- À titre d'exemple ; le rendement forestier québécois est nettement inférieur à celui des pays scandinaves (qui est de 4 à 5 fois supérieures) à l'hectare que le nôtre. Et même celui du Nouveau-Brunswick non seulement est-il supérieur au nôtre au titre de m³ produit à l'hectare, mais avec 1 emploi sur 11 relié à la forêt dans une superficie 21 fois plus petite que la nôtre. Nous sommes loin avec 1 emploi sur 18 seulement.
- Un autre exemple flagrant qui concerne le rendement accru et la preuve que cela est faisable et que le gouvernement reconnaît sa sous-productivité. Et bien c'est le nouveau projet de loi (Forêt Bleuet). En effet, analysons bien ce qui suit. En gros si nous prenons une superficie de 100 hectares, sur laquelle 40% sera aménagée en bleuet et que sur l'autre 60% que nous amènerons en production de matière ligneuse, nous produirons 100% de volumes de bois qui étaient présents sur ce secteur de 100 hectares. Cela veut donc dire que nous reconnaissons que la forêt actuellement pourrait produire 40% de plus qu'elle ne le fait. Et cela simplement en augmentant le stocking actuel qui se trouve logiquement à plus ou moins 60% environs.
- De nombreuses autres manières peuvent permettre d'augmenter la productivité du territoire, qu'on ne pense qu'à l'ajout de travaux sylvicoles, engraisage des parterres moins productifs, regarnissage des aires mal régénérées, élagage des arbres, drainage des sols humides, etc., etc., etc.,
- Remise en production des territoires dénudés suite aux feux. Il serait grand temps d'adopter une politique de plein boisement qui prévoirait notamment le reboisement des grands feux devenus improductifs. Par exemple, dans l'unité de gestion 027, un programme de reboisement de 85 millions de semis sur 10 ans a été évalué. Dans le contexte du rendement accru cela serait un pas en avant. Et de plus au niveau social et économique, cela représenterait une amélioration pour la population régionale.

Donc si vous tous ici présent, êtes déterminer a ce que ce processus actuel porte fruit, et bien vous ne vous contenterez pas de collecté vos paie, et vous forcerez la mise en œuvre d'un régime forestier viable et concret qui aura les outils nécessaires pour réaliser le Rendement Accrue. Car au sein même du régime et de ses objectifs, nous y trouvons une panoplie de terme savant de beau chic beau genre, qui se disent garant de l'avenir forestier pour les générations futur. Si aujourd'hui ou de nombreux projet de 3 ième transformation ne peuvent voir le jour faute de volume disponible. Alors ou en seront nous dans le futur avec cet héritage si nous ne nous permettons pas un virage immédiats

De plus un autre point que nous déplorons du régime forestier actuel, est le manque de volonté du gouvernement d'autoriser des CAF a un A . Rappelons ici en bref qu'est-ce qu'un CAF un A , en gros il permet a des organismes sans but lucratif, ou communauté autochtone, ou coopérative sans permis d'usine (CAAF) d'obtenir des volumes à coupé et de vendre ses volumes a des usines qui eux détiennent des permis (CAAF) pour le transformé. Pourtant malgré le fait qu'en début 2002 , 375 600 M3 supplémentaires de bois résineux furent attribués dans la région, aucun CAF à un A ne fut autorisé malgré deux demande dans la région. Pourtant, cette mesure faisait parti de ce que le ministre appelait l'utilisation maximale des bois pour de meilleur retombé économique régional. Pourtant ce type de CAF , permettrai de mettre en marché le bois avant la coupe et ainsi obtenir un meilleur prix pour la ressource .

De plus dans un contexte actuel de dévitalisation régional nous déplorons le fait que le régime forestier n'inclus pas ce que plusieurs qualifies de point de mérites pour l'attribution de volume de bois. En effet la participation des entreprises de transformations au développement local ou elles se trouvent devrait être une obligation a l'intérieur du régime forestier. Pour cela ils existe de nombreuses manière de faire, que se soit par l'intégration d'organisme sans but lucratif tel les corporations local oeuvrant en foresterie par l'attribution d'un pourcentage de volume de coupe a un prix en rapport avec le marché de la ressource et sa valeur. Ou encore par la participation direct a la mise sur pied de projet de troisième transformation par investissement ou par cession de volume participatif... etc.,etc., etc

Nous, nous permettons une recommandation a la lumière de l'importance de la ressources forestière en ce qui a trait au suivi des niveaux de récolte et mesurage des bois. Actuellement il est possible a qui le veut bien, de voler la matière ligneuse public et la revendre a l'industrie de transformation. Cela est possible du au manque de contrôle réel sur le terrain. Il devrai y avoir des barrières et des balances a l'entré de toutes les UAF et cela devrait être fait immédiatement afin d'empêcher cette attitude permissive que je qualifierai de laxisme.

Avant de terminer, qu'ont se donne le régime forestier qu'ont voudras, ou les objectifs et idées sur papier ne manquent pas . Ni même la littérature, car cette dernière est plutôt riche comparé aux gestes.. Ce sont des actions concrètes qu'ils nous faut . Des actions qui permettrons non seulement de bonifier le régime forestier. Mais d'augmenter le productivité du territoire, de soutenir un développement durable, et de maximiser la productivité régional dans sa participation provincial. Les préoccupations actuel sont au delà de la **protection et la mise en valeur**, elle sont autours des bases d'un potentiel de développement local (régional) non organiser actuellement . Et le régime forestier peut tendrent vers une action commune et non pas un discours simpliste faisant parti d'un texte de loi quelconque .

Au fils des ans, du fond de notre territoire Dolbeau-Mistassini, jusqu'a Maniwaki en passant par Québec, j'ai assisté a de nombreux discours et mémoires qui ont été déposer et entendu. Même le ministère des ressources naturel possède une littérature riche sur tout les sujets qui touche la forêt. Lesquels se marie aux principes de développement durable. Mais la s'arrête la richesse, car la

dévitisation de nos collectivités en bordure des aires commune on connu des pertes d'emploi énorme avec la surmécanisation des opérations forestières . Et nos pauvres gouvernement cherche des remèdes a leurs sclérose aiguë d'incapacité a développé et continu de cherché les discours approprié afin de se flatter de leurs action stagnante.

Il ne faut pas oublié en tout premier lieu que les objectifs du régimes forestiers ne doivent pas faire parti d'un simple exercice de démonstration visuel de préoccupation. Mais ils doivent se marier a des objectifs de développement local et de développement forestier, et cela en fonction de réaliser un développement accrue du territoire , lequel apportera une augmentation de l'activité économique.

Ce même mots **développement accrue** fait parti du texte de loi du régime forestier , mais est a toute première vue un terme qui fait peur a plusieurs , tout autant dans son interprétation que dans sa réalisation concrète. Il faut donc le mettre dans un contexte favorable de réalisation, et quoi de mieux que l'actuel exercice.

Une consultation provincial , bien grand mots, mais attention au jeux de cette consultation , qui pourrait très bien étouffé la possibilité de mettre de l'avant cette objectif commun de Rendement Accrue du territoire.

En effet mesdames et messieurs du jeux politique, tenté de dissocier Rendement Accrue, mise en valeur et protection du milieu forestier serait selon moi une erreur énorme ..

En terminant , je me permet a ce stade de définir l'ensemble de certains des terme ou mots de toute cette soupe alphabétique a l'intérieur du régime forestier. Pour tenter de comprendre l'ensemble des actes a poser.

Tout d'abord le mot Protection., Le Larousse le définit longuement, mais ici je le raccourcirai, Il est l'action, le fait de protéger, de défendre quelqu'un ou quelque chose contre un agresseur , un danger . Aide défense ou secours.

Ici ce qui conte c'est de définir qui et quoi voulons nous protéger,

Ensuite mise en valeur, est composer de deux terme le premier MISE

- **mise à jour** : action de mettre à jour. Mise d'un dictionnaire, d'une brochure d'information, d'une carte routière, d'une page Web; [INFORMATIQUE] nouvelle version d'un programme, d'un logiciel comportant des modifications mineures par rapport à la version précédentes, notamment dans le but de corriger certaines anomalies de fonctionnement; fichier, programme destiné à effectuer la mise à jour d'un logiciel..

- **mise à niveau**[INFORMATIQUE] augmentation des performances par ajout de pièces récentes, en remplacement ou non de pièces anciennes.

- **mise au point** : ajustement de l'image d'un appareil optique; réglage d'un mécanisme; rectification d'une erreur d'imprimerie; action de s'expliquer avec quelqu'un.

Ici ces définition du terme mise ont été faite dans le nouveau régime forestier, ce qui conte c'est de définir le genre de MISE que nous voulons.

C'est pourquoi nous devons analyser le terme du mots **Valeur**

Caractère mesurable d'un objet en tant que susceptible d'être échangé, d'être désiré, d'être vendu; qualité essentielle d'un objet qui le fait apprécier par la personne qui le possède.

Caractère économique et mesurable d'un bien ou d'un service, compte tenu de son utilité, de l'offre et de la demande, de la quantité de travail fourni pour le produire, etc. Valeur d'usage. Valeur d'échange. Valeur marchande.

Locutions :

mettre en valeur : faire valoir, donner de l'importance; faire produire; faire fructifier.

Si nous cherchons réellement à protéger et mettre en valeur la forêt, il ne faut pas oublier l'individu qui forme un à un la collectivité qui l'entoure. Et qui se doit à ce que cette ressource qui lui appartient en principe, puisse produire au maximum une activité économique viable à son emploi, sa santé et son développement régional.

Mais l'objectif principal de toute notre démarche aujourd'hui doit être en fonction du développement de l'emploi régional et de l'importance que nous lui donnons. L'individu doit être l'objet principal de nos préoccupations actuelles et la sauvegarde de notre développement forestier et de la viabilité de notre foresterie .

Je crois sincèrement que nous devons ensemble entamer une démarche concertée vers une définition et un objectif commun d'action concrète du régime forestier qu'est le rendement accru . Nous devons forcer le gouvernement à aller au delà du simple discours beau chic beau genre sans solution auquel ils nous ont habitué. Car nous tous en tant que citoyens sommes obligés de respecter les lois, donc le régime forestier est une loi, elle parle du rendement accru, le gouvernement se doit d'exécuter sa loi .

Pieter Wentholt Dolbeau Mistassini